

CONTRIBUTION À LA CONCERTATION DE JEAN-PIERRE GIROD, CONSEILLER REGIONAL VERT DE HAUTE-NORMANDIE

Groupe des Élus Verts du Conseil régional de Haute-Normandie

12, avenue Aristide Briand - 76000 Rouen - Téléphone : 02 35 89 01 75

E-mail : verts.crhn@wanadoo.fr



Dans le cadre de la
concertation organisée par le
Port Autonome de Rouen

Approfondissement du chenal de Rouen, les Verts inquiets.

Plan de gestion global de l'estuaire

Je souhaiterais rappeler la démarche prospective sur l'estuaire de la Seine et ses scénarii, pour connaître le contexte dans lequel s'inscrit le projet de creusement du chenal du Port Autonome de Rouen.

Scénario : les risques du laisser-faire

Ce scénario, qui prévoyait notamment un creusement du chenal de 11 à 12 mètres, conduit à un comblement de l'estuaire (évolution géomorphologique), dégradation de la qualité de l'eau et perte des fonctions écologiques. J'espère que vous conviendrez que ce scénario n'est pas acceptable.

Scénario : restauration volontariste

C'est un scénario très intéressant en terme écologique sachant que 80 % du tracé se situe sur le territoire du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

3 objectifs :

- Une restauration de fonctionnalités et de reconnections des milieux environnementaux ;
- La restauration de la biomasse et des habitats : régénération ;
- Amélioration de la situation au niveau des contaminants et en termes de phase d'anoxie.

Le projet maritime du Port de Rouen est-il compatible avec ce scénario notamment avec l'approfondissement du chenal et l'amélioration des accès nautiques ?

Scénario : initiative locale

C'est un scénario alternatif possible qui s'inscrit dans une approche éco-systémique. Concertation des acteurs locaux avec engagements volontaires dans la restauration des fonctions estuariennes.

Un label de rigueur et d'excellence avec le Parc Naturel régional.

Une limite : les aléas dus aux apports du bassin parisien peuvent annuler toute amélioration dans l'estuaire en termes de qualité de l'eau, le débat public Seine Aval nous rassure ? Mais il y a un réel problème : le manque de diversité des habitats. Dans cette approche, quels engagements volontaires prend le Port pour maintenir et restaurer les fonctions des écosystèmes estuariens et éviter l'occupation d'espace qui artificialise les milieux, bien entendu, dans une approche de bassins versants ?

Scénario : crise économique majeure

Il n'est pas évoqué dans le dossier de concertation : l'approfondissement et les endiguements entraînent un coût accru des dragages d'entretien.

La future PAC réduit les trafics de céréales, la vente de vrac n'est plus intéressante car les agriculteurs privilégient la vente de lots de blés de haute qualité ayant une meilleure valeur ajoutée, ne nécessitant pas de gros bateaux. De plus, le pétrole se raréfiant, les importations de gasoil et les exportations d'essence raffinée deviendront marginales. Ce qui conduit votre entreprise à ne plus avoir les moyens d'entretenir le dragage.

Je suis assez surpris qu'aucune réponse complète à cette prospective n'ait pas pu être apportée de manière satisfaisante.

Ce scénario est dangereux écologiquement car le comblement accru de l'estuaire et l'expulsion du bouchon vaseux conduiraient à une turbidité accrue et à l'envasement des plages du Calvados.

Ayant des responsabilités dans l'environnement et au niveau du littoral, je concentrerai mes propos essentiellement sur les aspects environnementaux, avec 3 types de remarques préalables :

1. Que fait-on des sédiments et matériaux de creusement et, par la suite, de dragage ?

Les produits de dragage de Seine ne sont pas encore valorisés.

Ce sont des millions de m³ concernés, dont 3 millions de m³ sur la partie fluviale : 1/3 de sédiments – 1/3 de sable – 1/3 de vase.

Les volumes les plus importants avec plus de 3 millions de m³ de matière sèche sont également dragués dans l'estuaire maritime : 70 % de sable et 30 % de vase.

La Charte du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande interdit l'implantation de nouvelles chambres de dépôt. Il faut rappeler que 80 % des berges se situent sur le territoire du Parc.

- ◊ La seule solution va-t-elle consister à vider les chambres existantes pour les remplir à nouveau ?
- ◊ Le maintien du clapage des produits de dragages dans l'estuaire maritime, même si ce sont des zones d'immersion autorisées, pose problème vis-à-vis de la pollution et de l'envasement de certains milieux. Le remblaiement sur zones humides, comme sur Port Jérôme n°3, n'est pas plus admissible puisque c'est en contradiction avec la directive cadre européenne sur l'eau.

2. Les enjeux de biodiversité sont-ils suffisamment pris en compte ?

- ◊ Les berges : les impacts du projet sur les berges et les zones connexes demandent à être précisés. Dans la boucle du Landin, les bateaux ne vont-ils pas s'échouer du fait de leur longueur tout en abîmant les berges ?
- ◊ Je rappelle les éboulements à Villequier, Caudebec et Duclair dans les années 1970 et 1980. Ce projet ne va-t-il pas accroître les risques d'éboulements ? Je demande que l'étude BRGM soit annexée.
- ◊ N'arrive-t-on pas aux limites des possibilités géologiques/géomorphologiques en termes de résistance à ces creusements ?
- ◊ Les vasières régressent encore et ont du mal à se stabiliser. Ce cycle court de moins de dix ans entre interventions lourdes ne va-t-il pas générer des dysfonctionnements ? La modélisation utilisée intègre-t-elle cette donnée ?

3. Le risque vis-à-vis des nappes phréatiques

Si l'eau fluviale de la Seine après creusement se répand dans la nappe phréatique, la contamination est irréversible.

Quelles garanties avons-nous ?

Attention à l'application du principe de précaution qui a été intégré dans la constitution par la Charte de l'Environnement au vu de l'absence d'élément probant.

Dans cette dynamique, attention à l'assèchement des zones connexes, zones d'habitats (très important car nourricerie des poissons).

Attention à l'absence de brochets (bio-indicateur) qui montre que ces zones sont encore très fragiles (vasières, roselières, zones humides).

Des attentes légitimes

- ◊ Une demande forte : Une étude d'impact très approfondie.
- ◊ Le respect des engagements environnementaux sera-t-il possible au vu des impacts qui apparaissent ?
- ◊ L'accès et la transparence des études d'impacts. Les études devront être indépendantes et faire l'objet de contre-expertises.
- ◊ Être compatible avec le SDAGE en conformité avec la DCE transcrite.

Sur le projet d'aménagement environnemental :

4 axes ont été retenus :

- ◊ Préservation des espaces naturels humides et estuariens ;
- ◊ Reconquête des berges et restauration ;
- ◊ Renaturation des affluents et zones connexes en lien avec la richesse et la diversité piscicole ;
- ◊ Classement des Boucles de la Basse Vallée de Seine.

Remarque :

Bien prendre en compte les fonctionnalités hydrauliques ainsi que les connexions hydrauliques dans les zones humides et les zones de recouvrement des eaux.

= Approche systémique

Les mesures attendues en termes de compensations environnementales

La compatibilité du projet d'amélioration des accès nautiques de votre Port vis-à-vis du SDAGE, de la directive européenne cadre sur l'eau, avec son objectif de bon état écologique, et de la loi du littoral devra être démontrée.

Nous demandons que ce projet soit accompagné des 4 mesures suivantes :

- 1)** Le classement au titre des sites des Boucles de Seine ;
- 2)** Le transfert de certaines propriétés de milieux naturels du PAR au conservatoire du Littoral ;
- 3)** Que le PAR ait un plan anti-déchets dérivants ;
- 4)** Le renforcement de la réserve naturelle et son extension.

En conclusion, le Port Autonome de Rouen doit s'engager sur la limitation d'impacts, trouver les solutions les moins pénalisantes pour les milieux estuariens et doit s'engager sur des mesures compensatoires et financer certaines actions, mais s'engager aussi pour favoriser le Classement des Boucles et les projets de restauration de la biodiversité.

Proposer un avenir pérenne, un partage de notre estuaire de la Seine, notamment avec la composante sociale (zones d'accueil, pistes cyclables, aménagements paysagers...) est une attente forte des riverains et des Haut-Normands.